



**Conseil d'administration
du Programme des Nations Unies
pour le développement, du Fonds
des Nations Unies pour la population
et du Bureau des Nations Unies
pour les services d'appui aux projets**

Distr. générale
20 novembre 2017
Français
Original : anglais

Première session ordinaire de 2018
22-26 janvier 2018, New York
Point 2 de l'ordre du jour provisoire
Programmes de pays et questions connexes

**Descriptif de programme de pays pour la Somalie
(2018-2020)**

Table des matières

<i>Chapitre</i>	<i>Page</i>
I. Considérations générales	2
II. Priorités du programme et partenariats	5
III. Administration du programme et gestion des risques	8
IV. Suivi et évaluation	9
Annexe	
Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2018-2020)	11



I. Considérations générales

1. La République fédérale de Somalie compte environ 12,3 millions d'habitants¹, parmi lesquels 52 % vivent en dessous du seuil de pauvreté de 1,9 dollar par jour². Les taux de pauvreté les plus élevés ont été enregistrés parmi les familles vivant dans des camps de déplacés (71 %) et à Mogadiscio (57 %)³.

2. Après avoir traversé une période violente et chaotique de 1991 à 2011, la Somalie possède désormais un gouvernement fédéral et des États fédérés, qui ont été mis en place avec l'appui du PNUD et qui s'acquittent de plus en plus pleinement de leurs fonctions. À l'instar du Puntland, le Djoubaland, le Sud-Ouest, le Galmudug et le HirChébéli ont exprimé leur volonté de devenir des États fédérés de la Somalie. La question du statut du Somaliland n'a toujours pas été résolue. Si la mise en place d'un gouvernement fédéral en 2012 et la mise en œuvre, depuis 2013, des objectifs de paix et d'édification de l'État contenus dans le Pacte pour la Somalie sont encourageantes, d'importants progrès doivent encore être réalisés, comme l'indiquent le mauvais classement du pays dans l'indice de fragilité des États⁴ et l'enquête d'opinion de Transparency International⁵.

3. Avec l'appui du PNUD, le Parlement fédéral somalien a, pour la première fois en 20 ans, mené son mandat jusqu'à son terme⁶ et a contribué, en 2016, à l'organisation d'élections indirectes, qui ont abouti à une représentation de 17 % de jeunes et de 25 % de femmes au sein du Parlement. En ce qui concerne le processus de fédéralisation, il est primordial de clôturer l'examen des questions politiques, institutionnelles et budgétaires, puisque celles-ci orientent la répartition du pouvoir et des ressources, la création de recettes fiscales, la gouvernance du secteur sécuritaire ainsi que la législation au niveau fédéral et au niveau des États.

4. L'adoption du plan national de développement pour 2017-2019⁷, lequel prend en compte les objectifs de développement durable tout en s'appuyant sur les principes énoncés dans le Pacte pour la Somalie, représente une étape importante. Le plan national de développement est constitué de dix piliers : a) politique et réconciliation ; b) réduction de la pauvreté; c) forces armées somaliennes et réforme du secteur sécuritaire; d) déplacements; e) résilience; f) services de base; g) santé; h) emploi et i) cadre fédéral pour l'autonomisation des États fédérés.

5. Bien que des conflits violents persistent dans certaines régions, de plus en plus de différends sont réglés de façon pacifique. Dans le cadre d'une démarche globale en matière de sécurité et de stabilité, et conformément aux objectifs 5 et 16, des progrès ont été réalisés dans le domaine du renforcement des capacités de police au niveau des États. Comme l'ont souligné les auteurs de l'évaluation indépendante⁸, le PNUD devra à présent, dans le cadre de cette même démarche, concentrer ses

¹ Fonds des Nations Unies pour la population (FNUAP), Rapport de l'enquête démographique, 2014.

² Banque mondiale, 2016 : <http://microdata.worldbank.org/index.php/catalog/2738/download/39412> (projet).

³ Les ménages dirigés par des hommes semblent plus exposés à la pauvreté que les ménages dirigés par des femmes ; toutefois, l'écart entre les deux est infime (52 % contre 50 %) et pourrait aisément être dû à un biais d'échantillonnage ou à une autre erreur.

⁴ Global Fund for Peace (Fonds mondial pour la paix), indice de fragilité des États 2016.

⁵ Transparency International, indice de perception de la corruption, 2016.

⁶ Le Président et les membres du neuvième Parlement ont remis le pouvoir à leurs successeurs de façon pacifique.

⁷ Pour la première fois en plus de 30 ans, en décembre 2016, le Gouvernement a présenté un plan national de développement mené sous contrôle national.

⁸ Lapprand, D. et Rispo, M., *Independent end of project evaluation of UNDP Somalia projects 2012-2015: Access to Justice, UNDP A2JP civilian policing project*, 2016.

efforts sur la mise en place d'une police de proximité non exclusive et tenant compte de la problématique hommes-femmes.

6. Au fil des années, un pluralisme juridique s'est installé, obligeant les acteurs du pouvoir judiciaire et ceux chargés de faire respecter l'état de droit à recourir à plusieurs systèmes juridiques se chevauchant, à savoir les lois laïques d'origine législative, la charia et le droit coutumier (le xeer)⁹. Au niveau fédéral, le système judiciaire reste mal armé pour répondre aux violences commises à l'égard des femmes étant donné qu'aucune loi spécifique n'interdit les violences sexuelles ou d'autres formes de violence. Dans son rapport annuel de 2016, le groupe chargé de la protection en Somalie a signalé 7 293 cas de violence sexiste, tout en précisant que de nombreux autres n'avaient pas été déclarés. La pratique des mutilations génitales féminines persiste avec un taux de prévalence de 98 % et rend difficile la réalisation de l'objectif 5¹⁰. La Somalie n'a pas ratifié la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes. En outre, le taux de prévalence du VIH augmente d'environ 1 % par année¹¹.

7. Avec le soutien des organismes des Nations Unies, certains départements des États et des districts sont parvenus à améliorer la prestation de leurs services, souvent par le biais de mécanismes de gouvernance hybride négociés entre l'État, les acteurs du secteur privé et de la société civile et les anciens des clans. Selon les évaluations, peu de progrès ont été réalisés au niveau des districts pour faire face à la faiblesse des institutions locales et améliorer la prestation des services publics.

8. Près d'un cinquième de la population du pays est touché par des déplacements forcés. La sécheresse, l'insécurité alimentaire et le conflit qui sévissent ont entraîné le déplacement de plus de 766 000¹² hommes, femmes et enfants qui ont besoin d'être aidés et d'accéder aux services de base et à l'emploi. En outre, 1,1 million d'hommes, de femmes, de garçons et de filles avaient déjà été déplacés à la suite de conflits antérieurs et de la famine de 2011. L'insuffisance des capacités de coordination du Gouvernement et une coopération loin d'être optimale dans le domaine humanitaire et en matière de développement n'ont permis de mener que des actions fragmentées sans liens forts entre les opérations de secours, de relèvement et de développement à plus long terme.

9. La forte dépendance de la Somalie à l'égard de ressources naturelles gérées de façon non viable est l'une des principales causes de sa fragilité. Les écosystèmes sont gravement menacés par la déforestation résultant de la production de charbon de bois¹³ et les changements climatiques, qui entraînent des inondations et des périodes de sécheresse à répétition. En 2011, une sécheresse a provoqué une famine qui a causé la mort de plus de 250 000 personnes. En 2016-2017, des conditions de sécheresse similaires ont entraîné des risques de famine, laquelle a toutefois pu être évitée grâce à une réaction humanitaire énergique. L'accès inéquitable aux ressources naturelles fait que les femmes et les filles somaliennes sont touchées de façon disproportionnée par ces phénomènes.

10. Le manque d'accès à une énergie abordable entrave la croissance économique. Moins d'un quart de la population a accès à l'électricité, dont les tarifs sont parmi

⁹ Des décennies d'accès limité à des institutions officielles corrompues et inefficaces ont conduit les Somaliens à s'en remettre à des mécanismes traditionnels de règlement des différends vieux de plusieurs siècles, qu'ils considèrent fiables, tels que le xeer.

¹⁰ Il n'existe pas de données ventilées par sexe.

¹¹ Plan national de développement 2017-2019.

¹² Tableau de bord humanitaire pour la Somalie, juillet 2017.

¹³ L'anarchie provoquée par le conflit favorise l'accaparement de terres, lequel entraîne le déplacement massif de clans moins puissants, endommage considérablement les ressources hydrauliques et accélère la destruction des forêts en vue de produire du charbon de bois.

les plus élevés du monde. Bien que des réformes de la gouvernance s'imposent, il existe des possibilités d'exploitation des sources d'énergie renouvelables.

11. Moins de la moitié de la population en âge de travailler fait partie de la main-d'œuvre¹⁴, un phénomène auquel les femmes¹⁵ sont davantage exposées¹⁶ que les hommes. Les ménages qui se trouvent dans des camps de personnes déplacées sont les plus touchés par le chômage. Environ deux tiers des jeunes sont au chômage, ce qui peut les rendre plus exposés à la radicalisation. Davantage de jeunes femmes (27 %) que de jeunes hommes (15 %)¹⁷ sont sans emploi ou non scolarisées.

12. En 2012, le PNUD a déménagé ses locaux de Nairobi à Mogadiscio en vue de collaborer étroitement avec ses homologues nationaux. Au cours des cycles de programmation précédents, le PNUD a soutenu l'édification de l'État et les opérations électorales qui ont pris fin en 2016, en partenariat avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM), la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM) et d'autres acteurs internationaux. L'appui à ces processus montre l'importance de l'intégration des organismes des Nations Unies.

13. Avec l'appui du PNUD, le pays a élaboré, à la fin de l'année 2016, un plan national de développement conforme aux objectifs de développement durable. Il s'agit du premier plan national que la Somalie met au point depuis le début des années 1980. Le PNUD a favorisé la mise en place d'une structure de l'aide fondée autour du Pacte pour la Somalie et du Fonds d'affectation spéciale pluripartenaires, dirigée par le Gouvernement.

14. Le PNUD dirige un grand nombre de programmes menés par l'équipe de pays des Nations Unies. Compte tenu des relations durables fondées sur la confiance qu'il entretient à tous les niveaux et de sa conduite éclairée en ce qui concerne la mise en œuvre du plan national de développement, le PNUD dispose d'avantages comparatifs dans le domaine du renforcement des capacités au niveau fédéral, au niveau des États et au niveau local, et en matière de direction de l'aide internationale pour la prochaine étape du programme d'édification de l'État. L'intensification des partenariats avec le Fonds pour l'environnement mondial, le Fonds vert pour le climat et le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) offre de nouvelles perspectives pour la coopération en matière de résilience face aux changements climatiques, l'établissement d'une corrélation entre l'action humanitaire et le relèvement, et la transition progressive du pays vers un développement plus durable, ce qui fait de la Somalie un parfait exemple de l'application des « nouvelles méthodes de travail ».

15. Sur la base des recommandations formulées dans l'évaluation des résultats des activités de développement, une nouvelle approche, axée sur les fonctions essentielles de l'État et le renforcement des capacités des institutions, a été mise au point. À la demande du Gouvernement, le PNUD élaborera une plate-forme intégrée visant à appuyer les efforts déployés par celui-ci en vue de lutter contre la corruption et de renforcer la responsabilité de ses institutions. Les auteurs de l'évaluation des résultats des activités de développement ont recommandé au bureau de pays du PNUD d'élargir son programme de réduction de la pauvreté¹⁸ en vue de l'aligner sur les objectifs 1, 6, 7, 11 et 13, en garantissant des moyens de subsistance en tenant compte de la problématique hommes-femmes, la résilience face aux

¹⁴ Musse F. et Gardner J., *A Gender Profile of Somalia (Updated from the 2007 version)*, Mission de l'Union européenne en Somalie, octobre 2013.

¹⁵ La proportion de femmes parmi les salariés est de 40 % dans le Puntland et de 36 % dans le Somaliland. Elle est plus faible dans les nouveaux États (33 %).

¹⁶ PNUD, *Gender in Somalia, brief II*, 2014.

¹⁷ *Ibid.*, p. 8.

¹⁸ *Ibid.*

changements climatiques, des interventions de gestion des ressources naturelles et la fourniture d'énergie renouvelable.

16. Les initiatives ciblées du PNUD et sa prise en compte de la problématique hommes-femmes ont contribué à l'obtention de résultats en matière d'égalité des sexes, notamment en ce qui concerne la représentation des femmes au sein du Parlement fédéral, qui a augmenté de 75 % à la suite du processus électoral de 2016. Toutefois, des défis de taille subsistent.

17. De concert avec le Gouvernement, le PNUD appuiera la mise en place d'un système politique ouvert à tous, en organisant des élections crédibles et transparentes en 2020 et en reconstituant des forces nationales de sécurité professionnelles et responsables, conformément au plan national de développement. Le PNUD contribuera à réduire la pauvreté en élaborant une stratégie globale en ce qui concerne les déplacements et la mise en place de communautés résilientes aux chocs climatiques, et en établissant un cadre économique permettant aux États fédérés de fournir des services et de mettre l'accent sur la création d'emplois, en particulier pour les jeunes, dans les secteurs de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche. Le PNUD, en collaboration avec la MANUSOM, continuera d'appuyer : le programme de fédéralisation; l'établissement du texte définitif de la Constitution; l'élection des membres des parlements et des conseils de district, dans la transparence, en veillant à ce que les hommes, les femmes et les jeunes soient représentés de façon équitable; le renforcement des mécanismes de règlement pacifique des conflits et l'amélioration de l'accès à la justice pour les Somaliens et les Somaliennes. En coordination avec la Banque mondiale et certains organismes des Nations Unies, notamment l'Organisation internationale du Travail (OIT) et l'Organisation internationale pour les migrations, le PNUD s'efforcera de renforcer les rouages du secteur public en améliorant les fonctions essentielles de l'État, la prestation des services et la capacité du pays à se relever après une catastrophe. Le PNUD conjuguera ses efforts avec ceux d'autres organismes des Nations Unies, tels que le Haut-Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés (HCR), le Programme des Nations Unies pour les établissements humains (ONU-Habitat) et l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), pour répondre aux besoins des groupes qui ont été laissés de côté en soutenant des solutions durables, l'accès aux marchés, le recours aux énergies renouvelables, le développement de chaînes de valeur, la mise en place d'infrastructures et le renforcement des compétences, tout en mettant un accent particulier sur l'autonomisation économique des femmes.

II. Priorités du programme et partenariats

18. Le programme de pays du PNUD, aligné sur le Cadre stratégique des Nations Unies pour la Somalie (2017-2020), aidera le Gouvernement fédéral, les États fédérés et le Somaliland à atteindre leurs objectifs prioritaires en matière de politique, d'état de droit, de sécurité, de droits de l'homme, de relèvement socioéconomique et de développement, conformément au plan national de développement ainsi qu'au deuxième plan national de développement du Somaliland. Le Gouvernement a sollicité un appui pour la mise en œuvre de son plan national de développement, concordant avec les objectifs de développement durable, ce à quoi les organismes des Nations Unies ont répondu collectivement en établissant un cadre stratégique pour la Somalie. Le Cadre stratégique des Nations Unies a conclu que le PNUD était un organisme chef de file dans des domaines tels que l'état de droit, la résilience, l'ouverture politique et le renforcement institutionnel. Le PNUD présente des avantages comparatifs en raison des relations

qu'il entretient, notamment avec le Gouvernement, de sa présence dans le pays et de son expérience unique de mise en œuvre dans son environnement complexe.

19. Le PNUD ciblera les personnes laissées de côté, à savoir les femmes, les jeunes, les personnes déplacées et les groupes vulnérables à faible revenu, en recherchant une large participation de la société civile afin de garantir des interventions ouvertes à tous. Le PNUD continuera de collaborer avec des partenaires de tous les niveaux, y compris les nouveaux États fédérés et les districts récemment devenus accessibles. En collaboration avec le secteur public, le secteur privé, les milieux universitaires et la société civile, le PNUD étudiera de nouvelles méthodologies novatrices pour réduire l'exclusion, la vulnérabilité et les disparités entre les sexes, accélérer le développement socioéconomique et renforcer l'emploi des jeunes, notamment dans le secteur de l'entrepreneuriat.

20. Le PNUD sollicitera la coopération Sud-Sud dans tous les programmes afin de soutenir l'engagement du pays auprès des instances régionales et mondiales et de poursuivre les objectifs de développement durable, tout en ciblant les priorités du plan national de développement, notamment le renforcement des capacités, la prestation de services et la reprise économique. L'accent sera mis sur l'établissement d'une coopération à long terme entre les institutions somaliennes et les institutions d'autres pays.

21. Le PNUD soutiendra activement la mise au point de solutions novatrices favorisant l'engagement social et la prestation de services dans le secteur public ainsi que la création d'emplois et le développement du secteur privé. De concert avec ses partenaires des secteurs public et privé et du secteur à but non lucratif, le PNUD cherchera à mettre au point des solutions nationales aux problèmes de développement tout en ayant recours aux meilleures pratiques mondiales. Le PNUD soulignera le caractère durable de ces efforts en accordant une attention particulière à la recherche d'autres modes de financement plus durables.

22. Le PNUD concentra ses efforts sur les priorités du plan national de développement et du Cadre stratégique des Nations Unies suivantes :

Priorité de développement 1. Processus politiques adaptés et sans exclusive

23. Conformément à la priorité 1 du Cadre stratégique des Nations Unies et à la réalisation 2 du plan stratégique, le PNUD, de concert avec la MANUSOM, renforcera les capacités des institutions législatives au niveau fédéral et au niveau des États, ainsi que du Ministère des affaires constitutionnelles et d'autres partenaires clefs du Gouvernement, en vue de procéder à la révision de la Constitution dans un esprit d'ouverture et en tenant compte de la problématique hommes-femmes. Le PNUD promouvra la participation active de la société civile en soutenant des plates-formes de dialogue national et en facilitant les partenariats stratégiques entre celle-ci et les institutions législatives. Le PNUD appuiera le dialogue national afin de renforcer le fédéralisme et de définir ses orientations politiques, institutionnelles et budgétaires. Le PNUD collaborera avec la MANUSOM et l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes pour renforcer les capacités des jeunes et des femmes membres du Parlement en tant qu'acteurs du changement et permettre une participation accrue des femmes aux processus et instances directionnelles politiques. En collaborant de manière intégrée avec la MANUSOM, le PNUD contribuera à développer et à mettre en place une stratégie conforme aux objectifs 5 et 16 en ce qui concerne le cycle électoral, laquelle consistera à élaborer un droit électoral tenant compte de la problématique hommes-femmes, à mettre en place des capacités d'administration électorale au niveau national, un système d'enregistrement et de réglementation des partis politiques et un processus

d'inscription des électeurs, et à renforcer la société civile, tout en préconisant l'engagement des dirigeants politiques en faveur de la transparence et du principe de responsabilité. L'action du PNUD dans ce domaine prioritaire sera étroitement liée aux objectifs 5 et 16.

Priorité de développement 2. Expansion d'une prestation responsable et transparente des services dans un environnement sûr

24. Conformément aux priorités 2 et 3 du Cadre stratégique des Nations Unies et aux réalisations 2 et 3 du plan stratégique, le PNUD renforcera ses partenariats au niveau national ainsi qu'aux niveaux des États et des districts en vue d'élargir une prestation de services sans exclusive, en particulier dans les régions du pays où les structures étatiques officielles ont longtemps été absentes, afin de contribuer à l'extension de l'autorité de l'État. En étroite collaboration avec la Banque mondiale, le PNUD soutiendra l'élaboration d'un système gouvernemental conforme aux normes internationales (lois, règles, règlements et procédures opérationnelles) en ce qui concerne les fonctions essentielles de l'État, notamment le secteur de l'état de droit. Le PNUD soutiendra également le cadre politique, juridique et réglementaire afin de définir la façon dont le Gouvernement devrait se conformer aux normes régissant la responsabilité et la lutte contre la corruption. Le PNUD appuiera les institutions nationales et étatiques dans l'exécution de leurs mandats, notamment en ce qui concerne la mobilisation et la gestion efficace des ressources nécessaires pour assurer la viabilité du financement du développement, conformément à l'objectif 17. Le PNUD apportera les meilleures pratiques en matière de fédéralisme, de justice, de police et de développement du secteur de la sécurité, en adoptant une approche soucieuse de l'égalité des sexes ayant pour objectif de régler les différends et de prévenir la violence par le biais de l'inclusion et de mécanismes de coordination intégrés des systèmes de justice formel et traditionnel. Le PNUD collaborera avec la MANUSOM afin d'appuyer les capacités de mise en œuvre de la stratégie et du plan d'action nationaux pour prévenir et combattre l'extrémisme violent.

Priorité de développement 3. Progrès réalisés pour lutter contre la fragilité socioéconomique et environnementale prolongée et les crises humanitaires récurrentes

25. Conformément aux priorités 4 et 5 du Cadre stratégique des Nations Unies, le PNUD s'efforcera, dans le nouveau cadre de résilience et de relèvement, de trouver des solutions plus durables pour faire face à la crise et aux déplacements de population et de promouvoir des solutions de développement à long terme afin de briser le cycle de crises et de réduire le besoin d'aide humanitaire, en partenariat avec la Banque mondiale et l'Union européenne. À la demande expresse du Gouvernement et conformément aux objectifs 1, 7, 8, 11, 13 et 15 et aux « nouvelles méthodes de travail » convenues au cours du Sommet mondial sur l'action humanitaire de 2016, le PNUD redoublera d'efforts en vue de mieux corréler l'action humanitaire et les interventions de relèvement et de développement pour réaliser progressivement le Programme 2030. En collaboration avec les Ministères de l'intérieur, du travail, de la planification, des échanges et du commerce, de l'égalité des sexes et de l'eau et de l'énergie, et en coopération avec la FAO, l'OIT et ONU-Habitat, le PNUD stimulera l'emploi (en particulier pour les femmes et les jeunes) en renforçant la demande dans les secteurs porteurs de l'économie, en élargissant le vivier de travailleurs qualifiés requis sur le marché et en tirant profit des possibilités d'emploi à court terme contre rémunération en espèces. L'accès à une énergie propre sera renforcé grâce à des réformes réglementaires, une intermédiation financière et des formations professionnelles qui favoriseront une propagation rapide de services d'énergie solaire viables hors réseau ou en mini-

réseaux pour les pauvres, les femmes et les personnes déplacées. En coopération avec la FAO et le PNUC, d'autres mesures seront prises pour renforcer les capacités des institutions chargées des questions environnementales, de la gestion de l'eau et de la réduction des risques de catastrophe, et promouvoir une adaptation aux changements climatiques fondée sur les écosystèmes, une gestion rationnelle des terres et la protection de la biodiversité. En coopération avec ONU-Habitat et le HCR, on recherchera, pour faire face aux déplacements prolongés, des solutions durables ayant pour objectif d'augmenter les capacités de production des personnes déplacées, de renforcer leur capital humain, de stimuler les investissements dans des infrastructures matérielles adaptées et d'assurer une répartition équitable et tenant compte de la problématique hommes-femmes des services de protection sociale.

III. Administration du programme et gestion des risques

26. Le présent descriptif de programme de pays donne un aperçu de la contribution du PNUD aux résultats nationaux et constitue le principal moyen de rendre compte au Conseil d'administration de la mesure dans laquelle les résultats correspondent aux objectifs fixés et de l'utilisation des ressources allouées au programme. La manière dont les responsables doivent rendre compte, aux niveaux du pays, de la région et du siège, des activités qu'ils mènent dans le cadre du programme de pays est précisée dans les politiques et procédures relatives aux programmes et aux opérations du PNUD ainsi que dans le cadre régissant les contrôles internes.

27. Le programme de pays sera exécuté sur le plan national. L'exécution nationale pourra être remplacée par l'exécution directe en cas de force majeure. L'exécution directe sera utilisée lorsque l'insuffisance des capacités des partenaires le justifiera. L'exécution directe sera systématiquement accompagnée d'efforts ciblés de développement des capacités nationales et d'accords directs avec les autorités nationales en vue de passer à une mise en œuvre nationale et de recourir aux systèmes nationaux, comme le prévoient le Nouvel Accord de partenariat pour la Somalie et la feuille de route du Gouvernement pour l'utilisation des systèmes nationaux. Le PNUD s'efforcera de répondre de manière satisfaisante aux besoins du Somaliland par le biais de programmes ciblés.

28. Le PNUD renforcera les pratiques communes en matière de suivi et d'évaluation afin de produire des données ventilées et des éléments factuels dans le cadre d'examens périodiques, d'évaluations à mi-parcours ou d'évaluations finales et conjuguera ses efforts avec ceux de ses partenaires dans les domaines de la résilience, du relèvement après une catastrophe, de la gestion des risques et de la prévention. Le programme de pays restera souple afin de répondre aux priorités découlant de la réforme en cours du système des Nations Unies et du nouveau plan stratégique du PNUD.

29. Étant donné que les mécanismes d'acheminement de l'aide continuent d'évoluer en Somalie, le PNUD collaborera avec ses partenaires pour concevoir une stratégie de partenariat qui va au-delà des formes de mobilisation des ressources traditionnelles. Celle-ci impliquera d'exploiter pleinement les capacités et les ressources des donateurs traditionnels et non traditionnels et de mettre en place des collaborations stratégiques avec les institutions financières internationales et les banques régionales de développement. Le PNUD appliquera des approches de coopération novatrices, directives et axées sur des questions spécifiques, en collaboration avec des partenaires de développement, tels que l'Union européenne, le Japon, la Norvège, la Suède et le Royaume-Uni, et instaurera une coopération stratégique avec de nouveaux donateurs, notamment des pays du Golfe. L'insécurité

constante et les chocs climatiques, combinés à l'évolution de la situation mondiale, posent des risques financiers puisqu'ils peuvent entraîner des pertes de ressources, d'où la nécessité de réajuster le programme.

30. L'insuffisance des capacités des partenaires nationaux demeure une source de préoccupation. La politique harmonisée concernant les transferts de fonds continuera d'être appliquée en coordination avec les autres organismes des Nations Unies pour gérer les risques fiduciaires et opérationnels. Conformément à la décision 2013/32 du Conseil d'administration, les définitions et les classifications des coûts pour le programme et l'efficacité au regard du développement seront appliquées aux différents projets concernés. Conformément aux recommandations formulées dans l'évaluation des résultats des activités de développement, le PNUD mettra en œuvre une stratégie globale de développement des capacités de son personnel et de ses partenaires, en particulier en matière de finances et d'achats. Le PNUD continuera à jouer un rôle de premier plan dans la promotion de principes et la préparation des systèmes nationaux en vue d'accroître l'absorption.

31. Le bureau de pays appliquera les normes sociales et environnementales et les mécanismes de responsabilisation du PNUD faisant partie des pratiques de gestion des risques habituelles, en ayant recours à de multiples dispositifs, notamment au contrôle par des tiers. Le Groupe de la gestion des risques de l'Organisation des Nations Unies continuera d'aider le bureau de pays à évaluer, à contrôler et à atténuer les risques programmatiques et opérationnels, conformément aux normes de gestion des risques ISO 13000.

32. Le bureau de pays conservera une forte présence à Mogadiscio, renforcera sa présence dans les capitales des États de la Somalie et maintiendra un bureau de liaison à Nairobi, tout en restant suffisamment souple pour pouvoir intensifier ou réduire ses activités en fonction de l'évolution de la situation en matière de sécurité. Des modalités de mise en œuvre novatrices seront étudiées et un mécanisme de contrôle par des tiers sera établi dans les zones inaccessibles.

33. Le PNUD continuera d'accorder la priorité à l'égalité des sexes en proposant des programmes de stages novateurs à l'intention des femmes et en s'assurant que les prestataires respectent les critères d'égalité des sexes. Les indicateurs du programme de pays seront révisés afin d'en garantir la cohérence avec le plan stratégique du PNUD.

IV. Suivi et évaluation

34. La Somalie ne dispose pas de moyens suffisants pour recueillir et analyser des données et compte sur la communauté internationale dans le domaine des statistiques. À la demande du Gouvernement, le PNUD aidera le Département de statistique du Ministère de la planification à recueillir et à analyser des données et à superviser la diffusion de données ventilées par sexe et par âge recueillies par d'autres organismes publics. Le PNUD appuiera le groupe chargé de la coordination des activités relatives aux objectifs de développement durable et renforcera les activités de suivi et d'évaluation du Gouvernement.

35. Le PNUD complétera les données tirées d'enquêtes par des applications innovantes de mégadonnées, tant structurées (recensements et études) que non structurées (sources de données librement accessibles, enregistrements de communications mobiles, médias sociaux, satellites de télédétection et images satellites), en vue d'appuyer les méthodes traditionnelles de suivi et d'évaluation et de permettre un suivi en temps réel des changements sur le terrain. Le PNUD

s'emploiera à promouvoir des méthodes de suivi novatrices, notamment en partenariat avec l'initiative Global Pulse.

36. Au moins 15 % de l'ensemble des activités réalisées au titre du programme et des projets seront spécifiquement consacrées à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes (marqueur de l'égalité hommes-femmes 3), tandis qu'au moins 50 % d'entre elles en tiendront compte de manière significative (marqueur de l'égalité hommes-femmes 2). Le marqueur de l'égalité hommes-femmes utilisé par le PNUD permettra de suivre les dépenses du programme de pays et d'améliorer la planification, la mise en œuvre et le suivi en tenant compte de la problématique hommes-femmes.

37. Le PNUD contribuera à mener des travaux de recherche sur les principaux défis qui se posent en matière de gouvernance et de développement en Somalie, tels que la sécheresse, les déplacements, le jeune en tant qu'acteur ou perturbateur du changement, la prévention de l'extrémisme violent et la corrélation entre action humanitaire et développement. À la demande du Gouvernement, le PNUD facilitera, par le biais de la coopération Sud-Sud et de la coopération triangulaire, un processus d'apprentissage à partir de diverses expériences menées sur ces sujets dans la région et dans un contexte similaire d'après-crise.

Annexe. Cadre de résultats et d'allocation des ressources pour la Somalie (2018-2020)

Priorité ou objectif du pays : garantir la paix et la stabilité dans une Somalie fédérale par le biais de processus politiques sans exclusive et d'une décentralisation effective				
Priorité stratégique 1 énoncée dans le Cadre stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : plan stratégique, objectif 1 — renforcer le fédéralisme et l'édification de l'État, promouvoir le règlement des conflits et la réconciliation et préparer des élections universelles				
Réalisation correspondante du plan stratégique : il est répondu aux attentes des citoyens en ce qui concerne la liberté d'expression, le développement, l'état de droit et le respect du principe de responsabilité, grâce à des systèmes de gouvernance démocratique plus solides (objectifs 5, 11 et 16)				
Indicateurs de réalisation, niveaux de référence et niveaux cibles	Source des données, fréquence de la collecte, et entité responsable	Produits indicatifs	Principaux partenaires ou cadres de partenariat	Montant indicatif des ressources, par réalisation (en dollars des États-Unis)
<p>1.1 : score total de gouvernance Niveau de référence : - 2,238 (2015) Niveau cible : - 2,1</p> <p>1.2 : passation pacifique des pouvoirs après les élections de 2020-2021 Niveau de référence : le neuvième Parlement somalien a mené son mandat jusqu'à son terme et a remis les pouvoirs au dixième Parlement Niveau cible : passation pacifique des pouvoirs au onzième Parlement</p> <p>1.3 : nombre d'incidents de sécurité et de conflits internes Niveau de référence : 884 conflits armés (2016) Niveau cible : 500</p> <p>1.4 : représentation des femmes, en pourcentage, au sein des institutions nationales (élues ou nommées) Niveau de référence : 24 % de</p>	<p>Indicateur mondial de gouvernance Fréquence : annuelle</p> <p>Union interparlementaire 2020</p> <p>Département de la sûreté et de la sécurité de l'Organisation des Nations Unies Fréquence : annuelle</p> <p>Parlements et ministères Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 1.1 : un processus dirigé par les Somaliens en vue de renforcer le fédéralisme et l'édification de l'État est approuvé au niveau national</p> <p><i>1.1.1 : des processus visant à instaurer un fédéralisme et à réviser la Constitution de manière ouverte et en tenant compte de la problématique hommes-femmes sont mis en œuvre</i> Niveau de référence : absence de mécanismes de consultation sur le fédéralisme Niveau cible : un cadre et un mécanisme pour le développement du fédéralisme et la révision de la Constitution sont mis en place Source des données : Ministère de l'intérieur et du fédéralisme et Ministère des affaires constitutionnelles</p> <p><i>1.1.2 : un plan de marche pour la poursuite du processus de fédéralisation déterminant les rôles et responsabilités aux différents échelons du Gouvernement est approuvé</i> Niveau de référence : absence de rôles et de responsabilités Niveau cible : des directives claires sont établies en matière de fédéralisme, notamment en ce qui concerne les rôles et responsabilités aux différents échelons du Gouvernement Source des données : Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>1.1.3 : les dirigeants politiques s'engagent à respecter un « pacte des citoyens » visant à assurer l'intégrité du système, notamment la transparence, le principe de responsabilité et la lutte contre la corruption</i> Niveau de référence : absence de pacte</p>	<p>Parlements, assemblées des États, Ministère des affaires constitutionnelles et Ministère des femmes</p> <p>Organismes des Nations Unies</p> <p>Organisations de la société civile, en particulier des groupes de femmes et de jeunes</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 048 333</p> <p>Autres ressources : 50 000 000</p>

<p>femmes au sein du Parlement fédéral et 23 % au sein du Cabinet fédéral Niveau cible : au moins 30 % de femmes au sein de l'ensemble des parlements, institutions publiques et instances nominatives</p>		<p>Niveau cible : un pacte est conclu d'ici à 2019 Source des données : Gouvernement</p> <p>Produit 1.2 : les institutions gouvernementales somaliennes sont capables d'assumer leurs fonctions législatives de manière ouverte et transparente</p> <p><i>1.2.1 : les rôles législatifs de l'ensemble des parlements et des assemblées sont définis</i> Niveau de référence : la Constitution ne reflète pas encore le statut juridique des États fédérés Niveau cible : les rôles législatifs des parlements fédéral et fédérés sont définis Source des données : ministères, assemblées des États et Parlement fédéral</p> <p><i>1.2.2 : les institutions législatives élaborent et mettent systématiquement en œuvre des procédures opérationnelles et des mécanismes de supervision leur permettant de réaliser leurs programmes</i> Niveau de référence : absence de programmes et d'échéanciers législatifs Niveau cible : un programme législatif public est approuvé pour le Parlement et un ensemble complet de modalités de fonctionnement et de mécanismes opérationnels est mis en place d'ici à 2020 Source des données : assemblées des États, Parlement fédéral et ministères</p> <p>Produit 1.3 : les institutions somaliennes sont en mesure d'organiser de façon indépendante, impartiale et transparente des élections ouvertes à tous</p> <p><i>1.3.1 : un système d'inscription des électeurs tenant compte des disparités entre les sexes est en place</i> Niveau de référence : absence de système Niveau cible : un système d'inscription des électeurs est mis en place Source des données : Commission électorale nationale indépendante</p> <p><i>1.3.2 : nombre de cadres juridiques sans exclusive et tenant compte de la problématique hommes-femmes mis en place pour faciliter les élections</i> Niveau de référence : cadres juridiques lacunaires Niveau cible : cinq cadres juridiques (relatifs aux partis politiques, à la réforme du corps électoral, à la citoyenneté, aux systèmes électoraux et au règlement de litiges électoraux) sont mis en place d'ici à 2019 Source des données : Parlement fédéral</p>		
--	--	--	--	--

		<p><i>1.3.3 : les préparatifs des élections de 2020 sont achevés</i> Niveau de référence : les opérations électorales de 2016 se sont déroulées conformément à ce qui était prévu, mais seul un nombre limité d'électeurs sont allés voter Niveau cible : la Commission électorale nationale indépendante est dotée des capacités nécessaires pour mettre en œuvre son plan stratégique quinquennal et organiser des élections ouvertes à tous en 2020-2021 Source des données : Commission électorale nationale indépendante et Parlement fédéral</p> <p>Produit 1.4 : les Somaliennes sont mieux représentées au sein des institutions publiques et dans la vie politique et participent davantage aux activités qui y sont liées</p> <p><i>1.4.1 : un forum de femmes parlementaires est mis en place</i> Niveau de référence : absence d'un réseau de femmes au sein des parlements Niveau cible : existence d'un réseau national de femmes parlementaires Source des données : parlements</p> <p><i>1.4.2 : le cadre juridique mis en place pour faciliter les élections prévoit un quota visant à assurer une représentation de femmes d'au moins 30 %</i> Niveau de référence : 24 % de femmes au sein du Parlement fédéral Niveau cible : les législations électorales nationale et étatiques, la version révisée de la Constitution et d'autres textes législatifs prévoient que les femmes soient suffisamment représentées dans l'ensemble des organes Source des données : Commission électorale nationale indépendante</p>		
<p>Priorité ou objectif du pays : améliorer l'organisation et le fonctionnement du Gouvernement et renforcer les éléments qui lui permettent d'être opérationnel</p>				
<p>Priorité stratégique 2 énoncée dans le Cadre des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : plan stratégique, objectif 2 — appuyer les institutions en vue de renforcer la paix, la sécurité, la justice, l'état de droit et la sûreté des Somaliens ; et plan stratégique, objectif 3 — renforcer le principe de responsabilité et appuyer les institutions de protection</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : les pays se dotent d'institutions renforcées pour assurer progressivement l'accès universel aux services de base (objectifs 1, 16 et 17)</p>				
<p>2.1 : score de la Somalie en matière de respect de l'état de droit Niveau de référence : - 2,34 (2016) Niveau cible : - 2,3</p> <p>2.2 : score de la Somalie en matière d'efficacité de la gouvernance</p>	<p>Banque mondiale Fréquence : annuelle</p> <p>Banque mondiale Fréquence : annuelle</p> <p>Transparency</p>	<p>Produit 2.1 : les fonctions essentielles du Gouvernement sont assurées de façon à garantir une gestion publique efficace, efficiente, transparente et responsable</p> <p><i>2.1.1 : un système de gestion de la fonction publique (d'ordre juridique et réglementaire) est en place au niveau fédéral ainsi qu'aux niveaux des États et des districts</i> Niveau de référence : absence d'un système cohérent de gestion de la fonction publique Niveau cible : une législation ainsi que des instruments de réglementation</p>	<p>Partenaires nationaux Ministères et agences au niveau fédéral et au niveau des États, gouvernements et conseils de district, organisations non gouvernementales et</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 048 333</p> <p>Autres ressources : 50 000 000</p>

<p>Niveau de référence : - 2,22 (2016) Niveau cible : - 2,19</p> <p>2.3 : Indice de Transparency International Niveau de référence : 176° sur 176 pays Niveau cible : 170°</p> <p>2.4 : une stratégie nationale en matière de coopération Sud-Sud a été élaborée et est mise en œuvre Niveau de référence : un groupe chargé de la coopération Sud-Sud a été établi au sein du Ministère de la planification, de l'investissement et de l'économie, mais aucun plan de travail n'a été élaboré pour l'instant Niveau cible : le groupe est entièrement opérationnel grâce à l'adoption d'une stratégie en matière de coopération Sud-Sud</p> <p>2.5 : les capacités nationales de planification, de suivi, de financement et d'établissement de rapports ayant trait aux objectifs sont renforcées Mesure dans laquelle des données actualisées et ventilées sont utilisées aux fins du suivi du progrès relatif aux objectifs nationaux de développement conformes aux objectifs de développement durable (Indicateur du Cadre intégré de résultats et d'allocation des ressources 7.2.2.A.1.1)</p>	<p>International Fréquence : annuelle</p> <p>Gouvernement fédéral somalien</p>	<p>relatifs à la fonction publique fédérale sont en place Source des données : Ministère du travail</p> <p><i>2.1.2 : des cadres de développement conformes aux objectifs de développement durable sont adoptés au niveau national ainsi qu'aux niveaux des États et des districts</i> Niveau de référence : plan national de développement élaboré; plans de développement de district élaborés dans 16 districts Niveau cible : des cadres de développement sont en place et mis à jour chaque année au niveau national et au niveau des États; des cadres de développement sont en place dans au moins 25 % des districts Source des données : Ministère de la planification, de l'investissement et du développement économique</p> <p><i>2.1.3 : un système national d'intégrité (visant à garantir transparence, responsabilité et lutte contre la corruption) a été approuvé et est en cours de mise en œuvre</i> Niveau de référence : absence d'un système national d'intégrité Niveau cible : un système national d'intégrité a été approuvé et est en cours de mise en œuvre Source des données : Cabinet du Premier Ministre</p> <p><i>2.1.4 : un plan statistique national est entièrement financé et en cours de mise en œuvre (objectif 17.18.3)</i> Niveau de référence : un département de statistique a récemment été mis en place, mais ne dispose pas encore d'un plan d'action Niveau cible : un plan statistique national détaillé est établi Source des données : Ministère de la planification, de l'investissement et du développement économique</p> <p>Produit 2.2 : les institutions nationales et infranationales ont les moyens de gérer des dispositifs de prestation de services de manière ouverte et transparente, en s'appuyant sur le Cadre de Ouadajir</p> <p><i>2.2.1 : un accord national sur la répartition des fonctions relatives à différents secteurs entre les trois échelons gouvernementaux est conclu et intégré dans la législation et la politique</i> Niveau de référence : aucun accord conclu Niveau cible : un accord est conclu d'ici à la fin de 2018 et des lois y afférentes sont élaborées ultérieurement Source des données : Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et Bureau de la gestion des projets</p> <p><i>2.2.2 : nombre de districts et de zones récemment reprises fournissant des services de base grâce à un accord de décentralisation des fonctions</i></p>	<p>associations féminines, partenaires du secteur privé (notamment des universités), pouvoir judiciaire, notamment des tribunaux et des bureaux de procureurs généraux et personnel des forces de police du Gouvernement fédéral et des États</p> <p>Organismes des Nations Unies</p>
---	--	---	--

		<p><i>relatives à certains secteurs</i></p> <p>Niveau de référence : 16</p> <p>Niveau cible : 25</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>2.2.3 : nombre de districts mettant au point des mesures visant à faciliter l'amélioration de la prestation de services tenant compte de la problématique hommes-femmes à leur niveau</i></p> <p>Niveau de référence : 16</p> <p>Niveau cible : 25</p> <p>Source des données : Ministère de l'intérieur, des affaires fédérales et de la réconciliation et mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p>Produit 2.3 : les communautés sont autonomisées et les institutions garantes de l'état de droit habilitées afin de renforcer la sécurité et d'améliorer l'accès à la justice</p> <p><i>2.3.1 : nombre d'États adoptant des modèles nationaux de services de police, de justice et de système correctionnel tenant compte de la problématique hommes-femmes</i></p> <p>Niveau de référence : un modèle national de services de police a été approuvé en 2016 ; un modèle de justice reste encore à approuver</p> <p>Niveau cible : un modèle national de services de police est mis en place dans au moins quatre États ; des modèles de justice et de système correctionnel sont approuvés et mis en place dans au moins quatre États</p> <p>Source des données : Ministère de la sécurité intérieure et Ministère de la justice</p> <p><i>2.3.2 : le Gouvernement fédéral somalien, de concert avec les États fédérés, met au point et adopte un dispositif national de sécurité tenant compte de la problématique hommes-femmes</i></p> <p>Niveau de référence : aucun dispositif national de sécurité en place</p> <p>Niveau cible : un dispositif national de sécurité définit la taille, les structures et les capacités des forces de sécurité et fixe des modalités de commandement et de contrôle</p> <p>Sources des données : Bureau de la sécurité nationale dépendant du Bureau du Président</p> <p><i>2.3.3 : nombre de femmes et d'hommes (y compris les personnes déplacées) ayant accès à la justice et à des services de protection</i></p> <p>Niveau de référence : 20 972 femmes ont bénéficié d'une aide juridique ou de services extrajudiciaires de résolution des conflits entre 2013 et</p>		
--	--	--	--	--

		<p>2016 ; la police n'offre pas de services d'appui socio-psychologique ou de consultation juridique Niveau cible : 25 000 personnes (20 000 personnes déplacées – 50 % de femmes) bénéficient de services juridiques formels ou informels ; au moins 50 000 femmes ont recours à des services de protection et d'orientation ; 50 districts disposent d'une police de proximité Source des données : Ministère de la justice et Ministère de la sécurité intérieure</p> <p>Produit 2.4 : des cadres juridiques et politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes sont en place</p> <p><i>2.4.1 : nombre de cadres juridiques et politiques visant à promouvoir l'égalité des sexes et à renforcer la démarginalisation par le droit</i> Niveau de référence : référence aux droits de l'homme dans la Constitution, mais aucun quota pour la représentation des femmes ; politique relative aux mutilations génitales féminines approuvée et politique nationale d'égalité des sexes adoptée Niveau cible : au moins quatre instruments juridiques nationaux, notamment un instrument favorisant l'élimination de la pratique des mutilations génitales féminines, un instrument de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et des lois relatives aux infractions sexuelles et à l'accès des femmes à la création d'entreprise, à la propriété et à l'héritage sont en place Source des données : Ministère des femmes, Ministère de la justice et Police somalienne</p> <p><i>2.4.2 : nombre de communautés déclarant abandonner la pratique des mutilations génitales féminines</i> Niveau de référence : aucune communauté n'a officiellement abandonné la pratique des mutilations génitales féminines Niveau cible : six communautés déclarent publiquement abandonner la pratique des mutilations génitales féminines Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>2.4.3 : nombre de personnes sensibilisées par le biais de messages de prévention du VIH normalisés</i> Niveau de référence : 17 567 (5 193 hommes et 12 374 femmes) Niveau cible : 20 000 (7 000 hommes et 13 000 femmes) Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie et commissions de lutte contre le VIH/sida</p> <p><i>2.4.4 : nombre de femmes magistrats, procureurs ou agents de police recrutées et nommées</i> Niveau de référence : 731 femmes agents de police au niveau fédéral ;</p>	
--	--	---	--

		<p>moins de 10 % de femmes dans le système judiciaire</p> <p>Niveau cible : 30 % des postes techniques ou décisionnels au sein du système judiciaire et de la police sont occupés par des femmes; des instruments de politique nationale, notamment un instrument de ratification de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes, sont en place</p> <p>Source des données : Ministère de la justice et Police somalienne</p>		
<p>Priorité ou objectif du pays : réduire les risques de conflit et de catastrophe naturelle, notamment ceux liés aux changements climatiques</p>				
<p>Priorité stratégique 4 énoncée dans le Cadre stratégique des Nations Unies faisant intervenir le PNUD : plan stratégique, objectif 4 — renforcer la résilience des institutions, de la société et de la population somaliennes ; et plan stratégique, objectif 5 — soutenir la création de perspectives socioéconomiques pour les Somaliens, conduisant à une véritable réduction de la pauvreté, à l'accès à de services sociaux de base et à un développement durable, profitable à tous et équitable</p>				
<p>Réalisation correspondante du plan stratégique : après un conflit ou une catastrophe naturelle, le relèvement est rapide et le retour sur le chemin du développement durable se fait sans tarder (objectifs 1, 5, 6, 7, 8, 11 et 15)</p>				
<p>3.1 : Indice de fragilité Niveau de référence : classé pays le plus fragile, 114 points (2016) Niveau cible : 110 points</p> <p>3.2 : Pourcentage de la population cible vivant avec moins de 1,90 dollar par jour ventilé par sexe Niveau de référence : 51,6 % (2016) Niveau cible : 45 %</p> <p>3.3 : nombre de personnes en situation de déplacement prolongé ventilé par sexe Niveau de référence : 1,1 million Niveau cible : 500 000</p> <p>3.4 : existence de politiques et de cadres réglementaires internationalement reconnus dans le domaine de l'environnement Niveau de référence : l'ensemble des politiques et des cadres réglementaires ayant trait à l'environnement ont été ratifiés Niveau cible : la Somalie respecte</p>	<p>Indice de fragilité Fréquence : annuelle</p> <p>Banque mondiale Fréquence : annuelle</p> <p>HCR Fréquence : annuelle</p> <p>Ministère de l'environnement Fréquence : annuelle</p>	<p>Produit 3.1 : l'accès à une énergie abordable et à des emplois durables est amélioré, en particulier pour les femmes et les groupes vulnérables</p> <p><i>3.1.1 : nombre de ménages ayant accès à une énergie solaire hors réseau abordable ventilé par sexe</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 25 000 ménages Source des données : rapports de suivi des projets</p> <p><i>3.1.2 : nombre d'emplois à court terme créés dans les communautés ciblées ventilé par sexe</i> Niveau de référence : 7 902 (femmes : 2 737 ; hommes : 5 165) Niveau cible : 50 000 (dont au moins 30 % d'emplois occupés par des femmes) Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>3.1.3 : nombre d'emplois à long terme créés dans les communautés ciblées ventilé par sexe</i> Niveau de référence : 515 (femmes : 219 ; hommes : 371) (2013-2016) Niveau cible : 5 000 (dont au moins 30 % d'emplois occupés par des femmes) Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p>Produit 3.2 : des mesures renforcées en matière de gouvernance environnementale, de résilience aux chocs climatiques et de gestion des ressources naturelles sont en place</p> <p><i>3.2.1 : nombre de ménages parmi ceux qui sont les plus exposés aux</i></p>	<p>Société civile : représentants d'entreprises, organisations non gouvernementales, groupes internationaux et régionaux de réflexion sur l'environnement et fournisseurs de services énergétiques</p> <p>Partenaires de développement : Banque africaine de développement, Banque mondiale, Ministère du développement international du Royaume-Uni, Union européenne, Agence des États-Unis pour le développement international et</p>	<p>Ressources ordinaires : 10 048 333</p>

<p>les obligations qui lui incombent en vertu des accords environnementaux multilatéraux sur les changements climatiques, la biodiversité et la dégradation des terres</p> <p>3.5 : les capacités des autorités et des institutions clefs au niveau national, au niveau des États et au niveau local à collecter des informations liées aux aléas et aux vulnérabilités, à évaluer des risques, à élaborer des plans d'urgence et à créer des moyens d'intervention sont renforcés</p>		<p><i>sécheresses bénéficiant d'une meilleure gestion de l'eau ou d'infrastructures garantissant une sécurité hydrique en cas de changements climatiques ventilé par sexe</i></p> <p>Niveau de référence : 1 000 ménages Niveau cible : 17 000 ménages (96 000 personnes) ont un meilleur accès à l'eau potable</p> <p>Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>3.2.2 : nombre d'autorités locales mettant en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophe et des risques environnementaux en tenant compte de la problématique hommes-femmes (objectif 1.5.3)</i></p> <p>Niveau de référence : absence d'une politique nationale de gestion des catastrophes ; huit plans de gestion des catastrophes et de secours ébauchés pour seize districts du nord-ouest et quatre districts du centre-sud</p> <p>Niveau cible : au moins 30 districts mettent en œuvre des plans de réduction des risques de catastrophe et des risques environnementaux</p> <p>Source des données : Gouvernement et mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p><i>3.2.3 : nombre d'institutions chargées de la gestion des catastrophes mises en place au niveau infranational</i></p> <p>Niveau de référence : des institutions sont en train d'être mises en place</p> <p>Niveau cible : les ministères au niveau fédéral et au niveau des États disposent des capacités de base nécessaires pour agir</p> <p>Source des données : Gouvernement</p> <p><i>3.2.4 : nombre de personnes touchées par des inondations bénéficiant de mesures efficaces d'intervention ventilé par sexe</i></p> <p>Niveau de référence : 21 500 (11 180 femmes et 10 320 hommes) Niveau cible : 100 000 (50 % de femmes)</p> <p>Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p>Produit 3.3 : des solutions durables sont adoptées pour assurer la réintégration des réfugiés et des personnes déplacées, en particulier des femmes et des autres groupes vulnérables, dans les zones urbaines et rurales</p> <p><i>3.3.1 : nombre de réfugiés et de personnes déplacées possédant des documents d'identité ou des droits de propriété ou de location ventilé par sexe</i></p> <p>Niveau de référence : il n'existe pas de mécanisme d'enregistrement des biens fonciers et immobiliers</p> <p>Niveau cible : au moins 1 000 titres de propriété foncière ou immobilière</p>	<p>organismes des Nations Unies</p> <p>Ministères fédéraux et régionaux du travail, des échanges et du commerce, de l'égalité des sexes, de l'environnement, de l'eau et de l'énergie, et de l'intérieur</p>	
---	--	---	--	--

		<p>délivrés (30 % à des femmes) Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie 3.3.2 : <i>nombre de communautés touchées par les déplacements bénéficiant de meilleures infrastructures locales ventilé par sexe</i> Niveau de référence : 1 000 Niveau cible : 250 000</p> <p>Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie 3.3.3 : <i>nombre d'hommes et de femmes ayant bénéficié d'une augmentation des moyens de subsistance et des possibilités d'emploi ventilé par sexe</i> Niveau de référence : 0 Niveau cible : 20 000 (dont 30 % de femmes) Source des données : mécanismes faisant appel à une tierce partie</p> <p>Produit 3.4 : les obstacles structurels à l'autonomisation économique des femmes sont réduits</p> <p>3.4.1 : <i>nombre de femmes ayant suivi avec succès une formation professionnelle, notamment dans le secteur commercial</i> Niveau de référence : 300 Niveau cible : 1 000 Source des données : rapports de projets</p> <p>3.4.2 : <i>nombre de ménages dirigés par des femmes employant des technologies climato-intelligentes appropriées et adoptant des mesures visant à réduire les risques de catastrophe</i> Niveau de référence : 500 ménages Niveau cible : 10 000 ménages Source des données : rapports de projets</p> <p>3.4.3 : <i>augmentation en pourcentage du nombre de femmes recrutées dans des entreprises privées</i> Niveau de référence : 5 % Niveau cible : 15 % Source des données : enquête</p>		
--	--	---	--	--